

PARTENARIAT OPPQ – REPAR (4.2.1)

OBJECTIFS DU « PROGRAMME DE PARTENARIAT OPPQ – REPAR »

L'objectif principal du « *Programme de partenariat OPPQ – REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. Le programme vise donc, de façon prioritaire, à permettre la réalisation de projets mis de l'avant par des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique œuvrant en milieu clinique (« collaborateurs-cliniciens ») et qui sont appuyés par des chercheurs réguliers ou en émergence du REPAR. Les projets soumis doivent comporter un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auquel les demandeurs sont associés. Dans un second ordre de priorité, il est aussi entendu qu'un clinicien d'expérience qui fait un retour aux études puisse utiliser ce programme comme levier pour réaliser son projet de recherche. Dans ce cas, il doit faire la démonstration que son projet répond à une problématique de recherche en lien avec sa pratique et son milieu clinique et qu'il ne s'agit pas d'un projet déjà subventionné ou un projet corolaire à ceux déjà réalisés par le chercheur ou l'équipe de recherche qui le soutient ou l'accueille. Le demandeur devra confirmer qu'il maintient des liens avec son milieu clinique en précisant le statut à temps partiel ou à temps plein qu'il aura pendant toute la durée du projet. Les mécanismes de transfert des résultats de la recherche dans le milieu clinique et pour la physiothérapie seront aussi évalués. Une lettre d'appui du milieu clinique devra être jointe au dossier pour étayer son engagement à soutenir la réalisation du projet et l'appropriation des connaissances qui en découleront.

Le programme priorise donc les projets des collaborateurs qui maintiennent des activités cliniques et dont le projet a un potentiel de retombées dans leur milieu. Une expérience clinique de trois ans et le fait pour le demandeur d'être détenteur d'une maîtrise de recherche seront considérés favorablement dans les critères d'évaluation.

Les objectifs spécifiques du programme sont de :

1. Favoriser des échanges entre l'OPPQ et le REPAR dans le contexte des programmes de partenariat de l'OPPQ et du REPAR dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique à s'impliquer et à développer des activités de recherche clinique ;
2. Stimuler la réalisation de projets cliniques de plus grande envergure en doublant le montant maximal de 7 500 \$ normalement offert en subvention de recherche clinique par l'OPPQ ;
3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche rencontrant les préoccupations des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
4. Améliorer la pratique clinique en physiothérapie par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Être membre régulier de l'OPPQ ;
2. Être membre collaborateur ou étudiant du REPAR (excluant le niveau postdoctoral) ;

(Note : dans l'éventualité où le physiothérapeute ou le thérapeute en réadaptation physique n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite simultanément à la demande de subvention. L'attribution d'une subvention OPPQ - REPAR sera conditionnelle à son acceptation comme membre du REPAR) ;

3. Présenter une demande de projet clinique en tant que demandeur principal (premier auteur de la demande) en équipe avec un ou des cliniciens. Un ou des chercheurs membre(s) régulier(s) ou en émergence du REPAR agissant comme mentor doivent se joindre à la demande. La contribution de tous les membres de l'équipe doit être clairement établie. Le rôle prépondérant du demandeur principal dans la réalisation du projet doit être bien établi.
4. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OPPQ (les obligations doivent avoir été remplies au moment du dépôt de la nouvelle demande).
5. Dans le cadre de ce concours, le demandeur principal (clinicien) ne peut soumettre plus d'une demande comme demandeur principal. Également, tous les demandeurs ne peuvent soumettre plus de deux demandes au total.
6. Ne pas détenir une subvention ou une bourse du REPAR ou de tout autre organisme subventionnaire pour le même projet ou un projet similaire ou corolaire (le comité d'évaluation pourra demander des précisions au besoin).
7. Présenter une lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique). Par ailleurs, la lettre du milieu ou de l'employeur devra indiquer que le demandeur principal maintiendra des activités cliniques tout au long du projet.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. La qualité scientifique du projet ;
2. Le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en physiothérapie ou dans le milieu ;
3. La faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, calendrier ;
4. La démonstration qu'une équipe solide a été mise sur pied impliquant des expertises cliniques et de recherche ;
5. La qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances ;
6. La qualité du dossier du demandeur ; le fait de détenir un diplôme de maîtrise en recherche est un atout. Le fait de posséder une expérience clinique à titre de physiothérapeute ou thérapeute en rééducation physique d'au moins trois ans à temps plein (ou équivalent) est aussi considéré comme un atout.
7. La démonstration que le demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation physique) a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet.
8. La qualité de l'appui du milieu témoignant de son engagement envers l'équipe et l'utilisation subséquente des résultats.

ENGAGEMENT DU RÉCIPiendaIRE

1. Selon les opportunités du moment, présenter les résultats des travaux à un congrès, un colloque ou une autre activité à caractère scientifique de l'OPPQ ;
2. Présenter les résultats à l'équipe clinique et/ou de direction du milieu clinique associé au demandeur ;
3. Rédiger, aux fins de diffusion dans la revue Physio-Québec, les éléments de contenu d'une capsule axée sur le transfert des connaissances ou offrir un webinaire avec l'OPPQ axé sur le transfert des connaissances ;
4. Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou publications des résultats du projet subventionné ;
5. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final trois (3) mois après la fin du projet de recherche. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, communications,

articles, subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information de l'OPPQ et du REPAR concernant le projet.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les demandes seront évaluées par un comité bipartite composé de représentants des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*.

L'admissibilité de la candidature sera déterminée par les représentants des organismes partenaires et non par les membres du comité bipartite. Les demandes acheminées au comité bipartite seront toutes admissibles.

Le comité bipartite est composé de trois (3) membres, dont un (1) du Conseil scientifique du REPAR (un membre collaborateur, un membre chercheur ou un membre étudiant ayant un diplôme de doctorat), d'un (1) membre du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ et d'un (1) membre de l'OPPQ ayant une expérience en recherche reconnue.

L'un des trois membres du comité d'évaluation sera désigné à titre de président du comité après entente entre la présidence du Conseil scientifique du REPAR et la présidence du comité de recherche clinique de l'OPPQ selon le principe d'alternance entre les deux organismes partenaires.

Les candidats qui soumettent une demande de financement, qu'ils soient retenus ou non, recevront une copie de l'évaluation de leur dossier et le sommaire du président du comité bipartite.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

La demande (**maximum de 6 pages**) doit présenter, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2,54 cm (n'incluant ni le budget ni les références bibliographiques), les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport au programme de partenariat du REPAR et de l'OPPQ ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets en cours ou non finalisés ayant obtenu un financement antérieur de l'OPPQ ;
- L'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets connexes ou similaires subventionnés par le REPAR ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la pratique clinique en physiothérapie ;
- La description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.
- La justification du besoin de financer ce projet et son impact sur la pratique clinique en physiothérapie ou dans le milieu.

La demande doit comporter une courte liste bibliographique des références les plus pertinentes. La demande doit proposer un échéancier et une ventilation budgétaire pour l'utilisation des fonds.

La demande doit être accompagnée d'un CV (activités des cinq dernières années seulement) de chacun des auteurs de la demande décrivant les diplômes obtenus, les bourses et distinctions reçues, l'expérience professionnelle et de recherche, la formation continue, les communications orales et écrites et les activités au sein de l'Ordre. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex. : FRQS, FRQSC, IRSC ou FRQNT) peut être employé.

Aucune annexe, autre que le budget et les références, ne sera transmise aux évaluateurs.

MONTANT

Le montant maximal est de 15 000 \$ (7 500 \$ OPPQ + 7 500 \$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date d'émission du chèque.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés à parts égales à chacun des deux organismes subventionnaires (OPPQ et REPAR).

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50 %, maximum 7 500 \$, peut être alloué au demandeur afin de le libérer de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2018-2019

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur le site Web du REPAR, www.repar.ca, au plus tard le **16 février 2018**.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter Carole Miéville, coordonnatrice scientifique du REPAR, par courriel (repar.irqlm@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone (514 340 2771).